

Projets fiscaux du Gouvernement 4 mars 2019

ITW de Jacques Bichot, économiste, pour Atlantico

<https://www.atlantico.fr/decryptage/3569788/vers-une-baisse-ambitieuse-des-impots-et-de-la-depense-publique--pourquoi-la-trajectoire-budgetaire-presentee-par-le-gouvernement-n-est-pas-credible-jacques-bichot>

-A l'occasion d'une interview donnée, le 2 avril, au quotidien Les Echos par le ministre de l'Economie et le ministre des Comptes Publics, Bruno Le Maire a déclaré "Nous baissions la dépense publique de 3 points de PIB sur la durée du quinquennat. Nous baisserons également la pression fiscale de 1,4 point, nous allons plus loin que nos ambitions initiales". Les ambitions du couple ministériel sont-elles réalistes au regard de la situation actuelle ?

Diminuer la dépense publique ne doit pas être un objectif en soi. L'ambition de l'Exécutif en général, et du ministre des comptes publics en particulier, doit être que l'Etat rende à la population les services qu'elle désire véritablement, à un prix le plus faible possible.

Il y a donc deux impératifs : premièrement, sélectionner ce qui répond le mieux aux attentes et aux besoins de la population ; deuxièmement, produire ces biens et services de la façon la plus efficace possible. Ces deux impératifs ne s'imposent pas seulement, ni même principalement, aux locataires de Bercy, mais à chaque département ministériel.

Prenons par exemple la formation, dont le coût approche 7 % du PIB, c'est-à-dire *grosso modo* 150 Md€. L'Etat supporte environ 60 % de ce coût, et les collectivités territoriales près du quart. Nous pourrions certainement faire mieux pour un peu moins cher, mais ce n'est pas une loi de finances fixant une série de « crédits » budgétaires qui suffira pour atteindre ce but : c'est un travail à réaliser à la fois au niveau de l'organisation d'ensemble de notre système de formation, et à celui de chaque établissement. Par exemple, le statut et le mode de recrutement des personnels concernés est d'une grande importance : comme une entreprise, un lycée ou une maternelle peut produire un service d'excellente qualité à un prix très raisonnable, grâce à une bonne gestion de la « ressource humaine », ou inversement dépenser beaucoup pour des résultats médiocres.

Le Maire et Darmanin ne peuvent pas se substituer aux chefs d'établissement pour effectuer cette bonne gestion, débouchant sur un excellent rapport qualité/prix. En revanche, ils peuvent, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale et celui chargé de l'enseignement supérieur, rechercher les modes opératoires qui, probablement, conduiront à de telles améliorations. Peut-être serait-il bon que les enseignants et les membres du personnel administratif ne soient plus fonctionnaires ? Peut-être une formule de bon scolaire, permettant à chaque famille de choisir l'établissement auquel confier leurs enfants,

ferai-elle avancer les choses, là où la concurrence peut jouer ? Peut-être faudrait-il modifier certains programmes ? Etc., etc.

Autrement dit, Bercy ne peut pas agir seul, le budget est un élément nécessaire mais en aucune manière suffisant. Tripoter les sommes à faire figurer dans une loi de finances est une façon totalement ringarde d'exercer le rôle de ministre de l'économie et des finances, ou des comptes publics. Les deux ministres qui communiquent actuellement sur les baisses d'impôt ne sont pas très âgés selon l'état-civil, mais j'ai peur que leurs idées, elles, soient vieillottes, stéréotypées, inadaptées aux exigences d'une action gouvernementale efficace.

Il nous faudrait des ministres ayant des capacités analogues à celles des chefs de très grandes entreprises – et pourquoi pas, justement, faire entrer au Gouvernement, au lieu de jeunes animaux politiques qui sont vieux dans leurs têtes, quelques chefs d'entreprise sexagénaires qui, eux, sont jeunes dans leur tête ? A condition, bien sûr, de ne pas en prendre un seul, comme ce fut le cas du malheureux Francis Mer, l'ancien président d'Arcelor, qui fut ministre des finances de 2002 à 2004, et dont l'expérience, qu'il a conté dans son livre *Vous les politiques*, fut bien amère.

2- Bruno Le Maire ajoute : "Nous mettons fin à dix ans de matraquage fiscal qui se sont traduits par plus de 90 milliards de prélèvements supplémentaires sur les ménages et les entreprises." Ce diagnostic du début du quinquennat d'Emmanuel Macron correspond-il à la réalité ?

Qu'est-ce que le matraquage fiscal ? Il ne se caractérise pas en donnant simplement un chiffre de dépenses publiques, mais en constatant que les contribuables n'en ont pas pour leur argent. Une note de restaurant de 20 € peut être exorbitante si l'on vous servi en lambinant, dans un cadre de mauvais goût et passablement crasseux, un steak dur comme du bois accompagné de frites mollassonnes. Une autre de 50 € peut être merveilleusement bon marché si tout était simple mais délicieux, bien servi, dans un établissement joliment décoré.

Il en va de même pour les services produits par l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale. Quand une administration est incapable de rendre la justice dans des délais raisonnables, quand elle laisse des coupables en liberté parce que les prisons sont bondées, quand elle ne parvient pas à contrôler les flux migratoires et met plus d'un an à régler le sort d'un clandestin, quand elle ne parvient pas à empêcher les déprédations de voyous, éventuellement déguisés en gilets jaunes, mais souvent bien reconnaissables à leurs cagoules et à leur tenue noire, quand elle laisse à la porte de chez eux des braves gens dont le logement a été squatté, quand elle verse des centaines de millions, voire des milliards, à des arnaqueurs de la sécurité sociale, quand elle dépense 5 à 6 milliards par an pour faire fonctionner un système de retraites par répartition délirant qui se contenterait de 2 à 3 milliards s'il était convenablement organisé, quand elle gaspille sensiblement autant du fait de la superposition de deux assurances maladies là où une seule suffirait, comme le montre l'exemple de l'Alsace-Moselle, alors bien sûr le contribuable-cotisant n'est pas content !

Ce que Bruno le Maire semble ne pas avoir compris, c'est l'importance du rapport qualité/prix. Le Français n'est pas, sauf exception, allergique à l'organisation par l'Etat, par les collectivités locales et par la sécurité sociale, de toutes sortes de services ; simplement, il veut que son argent ne soit pas gaspillé, et comme il voit l'étendue du gaspillage qui résulte de la gestion actuelle et passée, il est mécontent. Et ce ne sont pas des budgétaires, enfermés dans leurs lois de finances, leurs réallocations de crédits et le mouvement brownien qu'ils impriment aux règles fiscales et sociales, qui feront évoluer les choses. Disons-le crûment : des hommes comme Le Maire et Darmanin sont probablement trop politiquement corrects pour être compétents. La France a besoin de dirigeants politiques et administratifs ayant des qualités de gestionnaires, vaccinées contre toutes les inepties pseudo-intellectuelles qui constituent le quotidien de l'activité politique et médiatique actuelle.

3- Comment envisager le plus probablement l'impact budgétaire et fiscal de l'action de cette présidence, à horizon 2022 ?

L'actuel président de la République possède des atouts remarquables : sa capacité de mémoriser et d'argumenter, son endurance intellectuelle qui lui permet de rester des heures et des heures à travailler ou discuter. Mais cela ne remplace pas les capacités d'analyse et de synthèse. Reagan ne travaillait, dit-on, pas plus de 4 heures par jour : il n'en a pas moins été un grand président. Dans un domaine que je connais bien, celui des retraites par répartition, il a fait voter un relèvement progressif de l'âge pivot (cela fait des décennies !) qui est toujours en cours, et assure l'équilibre financier de la *social security* (la retraite par répartition américaine. Voilà un exemple de mesure structurante, une loi très simple mais qui a produit des effets durables.

Si Emmanuel Macron avait, en sus de son agilité cérébrale hors pair et de son intelligence tactique, une véritable intelligence conceptuelle et stratégique, il pourrait être très utile à notre pays. Malheureusement, je crains qu'il ne soit resté, après son passage à Bercy comme haut fonctionnaire puis comme ministre, attaché à des conceptions obsolètes et peu efficaces du rôle de l'Etat. Par exemple, nous gagnerions beaucoup en capacité de gestion si nous abandonnions la procédure lourde et stérilisante des lois de finance et des lois de financement de la sécurité sociale.

Nous faisons en effet voter par le législateur des dispositions de simple gestion, donnant force de loi à ce que Hayek appelle des « commandements ». Attribuer tel budget à telle action, ce n'est pas l'affaire du législateur, mais celle d'un gouvernement, d'un ministre, d'un directeur d'administration centrale, ou d'un chef de service, selon l'importance de l'action à financer. Mais aller dans ce sens suppose une révolution conceptuelle, qui n'est pas politiquement correcte, et je crains que l'actuel Chef de l'Etat ne soit pas prêt à envisager des changements de cette importance. En caricaturant, je dirai qu'il ressemble assez au dicton « faire du nouveau, oui, mais du nouveau qui soit strictement semblable à l'ancien ». Dans ces conditions, je crains qu'à l'horizon 2022 nous ayons des finances, nationales, locales et sociales, qui auront pas mal changé dans le détail, mais qui ressembleront beaucoup, structurellement, à ce que nous avons actuellement.